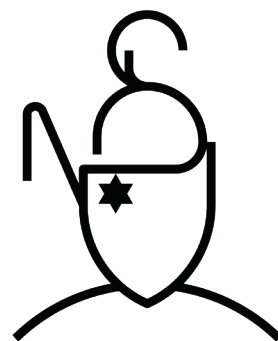


NOUVELLES AGRICOLES



Sans agriculture, il n'y a rien !

Chers agriculteurs et agricultrices de Mont-Saint-Guibert, nous espérons que vous allez bien.

Comme vous le savez, chaque année, nous organisons une réunion de la Commission Consultative Agricole (CCA). Cependant, en raison des élections communales, il n'a pas été possible de l'organiser l'année passée. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons cette lettre, avec les informations que nous considérons utiles et pertinentes pour vous.

Nous espérons que vous les trouverez pratiques et qu'elles vous aideront dans vos activités quotidiennes. N'hésitez pas à contacter la commune si vous avez des questions, des informations supplémentaires ou des idées à partager. Votre avis et vos suggestions sont précieux pour nous.



Nouveau site internet

Notre site internet communal a fait peau neuve !

Depuis le mois de juillet, vous pouvez trouver une section dédiée à l'agriculture qui sera régulièrement mise à jour avec des annonces, des réglementations, des aides disponibles et des événements pertinents pour la communauté agricole. Nous espérons que cette initiative facilitera votre accès aux différentes informations et contribuera à soutenir vos activités agricoles.

Pour y accéder : www.montsaintguibert.be



Participez à la défense du monde agricole de Mont-Saint-Guibert — La commune cherche son expert pour constater les dégâts climatiques !

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale de Constat des Dégâts Agricoles (CCDDA), la Commune de Mont-Saint-Guibert lance un appel à candidatures afin de désigner un expert-agriculteur chargé de participer aux constats des dégâts agricoles causés par des événements climatiques exceptionnels.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, cette commission joue un rôle essentiel dans l'évaluation des pertes agricoles et l'établissement des procès-verbaux nécessaires aux demandes de reconnaissance des calamités agricoles.

La commission est composée de cinq membres, dont un expert-agriculteur désigné par le Collège communal en raison de son expertise et de sa compétence en matière agricole ou horticole. Afin d'assurer une représentation efficace du secteur agricole local, nous invitons les agriculteurs exploitant au moins une parcelle sur le territoire communal à poser leur candidature pour ce rôle.



Vous souhaitez mettre votre expertise au service de la communauté et contribuer à la reconnaissance des dégâts agricoles dans notre commune ?

Transmettez-nous votre candidature avant le 30 novembre 2025 par courrier à l'Administration communale de Mont-Saint-Guibert (Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert) ou par e-mail à : environnement@mont-saint-guibert.be

Votre dossier de candidature devra contenir vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail).

À l'issue de cet appel, le Collège communal établira une liste des candidats et désignera un expert titulaire ainsi qu'un expert suppléant.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter **Monsieur Nicolas Duquesne** au 010/65.75.75 ou par e-mail (nicolas.duquesne@mont-saint-guibert.be).





Collecte des bâches agricoles : organisées par l'intercommunale du Brabant wallon in BW et avec le soutien des communes du Brabant wallon.

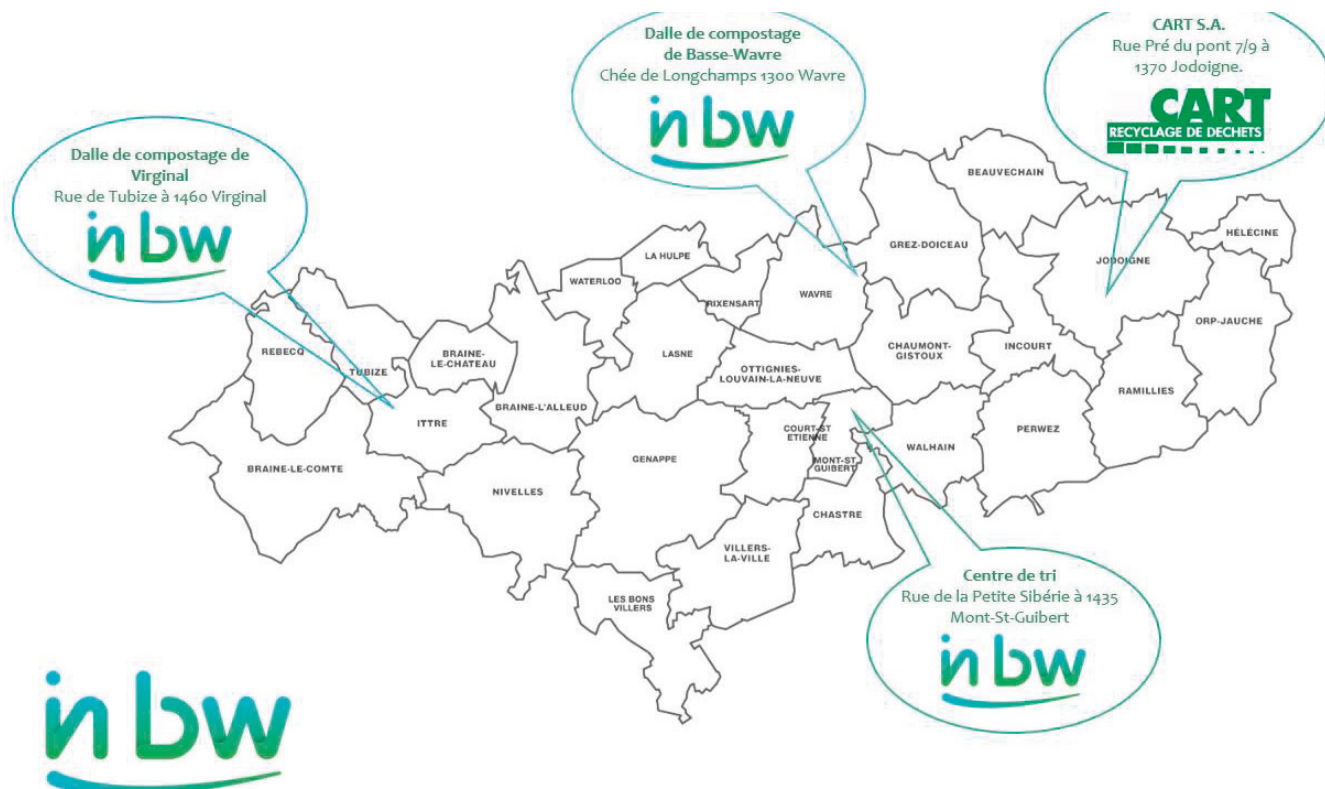
Où ? Dans les quatre centres de collecte d'in BW, tout au long de l'année, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00. Attention, uniquement les bâches rétractables d'ensilage et les films étirables d'enrubannage en plastique sont acceptées. Les bâches et films doivent être brossés et/ou lavés au jet d'eau. Les ballots doivent peser maximum 25 kg.

Pourquoi ? Afin de préserver l'environnement et les paysages de la province, in BW collecte les bâches agricoles et leur offre une seconde vie grâce au recyclage.

Comment ? Les bâches agricoles, nettoyées et sans résidu, sont collectées sur les points de dépôt, puis pressées en balles et intégrées à la filière du plastique recyclé. Le polyéthylène récupéré permet ensuite de fabriquer des piquets, du mobilier urbain, des poteaux ou encore de nouveaux sacs et films plastiques.

Comment pouvez-vous aider ? La qualité du recyclage dépend directement de la propreté des bâches que vous déposez. Chaque année, plus de 200 tonnes sont récoltées et recyclées.

Quel est le tarif ? Il est fixé à 320 €/tonne TVAC. Le paiement se fait par carte bancaire au pont de pesée de chaque site. Une facture sera envoyée après le paiement.



Pour plus d'information : in BW - Rue de la Religion 10, 1400 Nivelles
0800/49.057 - infodechets@inbw.be

Bandes enherbées et/ou fleuries

Implantées en bordure de cours d'eau, en rupture de pente ou autour des parcelles pour éviter les transferts de produits phytosanitaires, les bandes enherbées offrent également le gîte et le couvert aux auxiliaires et au gibier.

Les bandes enherbées sont réglementées dans certains cas (voir règlement communal).

La demande pour l'octroi d'une prime, pour les exercices 2025 à 2027, doit être introduite au plus tard le 31 mars de l'exercice envisagé.



Intérêt pour l'agriculture	Intérêt pour la biodiversité
Limite le ruissellement et l'érosion	Enrichit le sol en faune lombricienne
Freine la propagation des maladies	Sert de refuge aux auxiliaires et aux petits animaux
Filtre naturel pour une meilleure qualité de l'eau	Offre un lieu de nidification pour certains oiseaux
Valorise le paysage	Permet l'alimentation des poussins

Nettoyage chemins de remembrement

Nous vous rappelons que, conformément à l'Article 102 du Règlement Général de Police Communale (RGP), il est impératif de nettoyer les voiries, trottoirs et pistes cyclables en cas de dépôt de boue lors des traversées de vos engins agricoles.

102.1 : Tout dépôt, même involontaire, de matières ou de matériaux sur la voie publique, compromettant la sécurité de la circulation, doit être enlevé immédiatement.

102.2 : Le riverain de la voirie doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter de tels dépôts.

102.3 : En cas de non-respect, le Bourgmestre et/ou l'Administration communale compétente peut procéder au nettoyage aux frais du contrevenant.

Les dépôts de boue sur la voirie provenant des travaux aux champs et prairies, des débardages en forêt, des chantiers de travaux sur la voie publique, ainsi que tous les détritiques provenant des marchés, foires et fêtes foraines, bals et manifestations diverses sont particulièrement visés.

Préserver et enrichir nos sols agricoles : une série de webinaires pour agir concrètement



La saison 2 des Agri-webinaires, organisée par les agents des Services extérieurs du SPW ARNE – Direction Recherche & Développement, propose une série de rencontres en ligne dédiées à un enjeu fondamental : la santé des sols agricoles.

Sous le thème « Préserver et enrichir nos sols agricoles : lutter contre l'érosion et renforcer la fertilité », ces webinaires se tiennent un jeudi sur deux, de 13h à 14h, et abordent des sujets variés et pratiques :

- 30/10 : Observation des sols pour en préserver la qualité
- 13/11 : Comprendre son conseil de fertilisation
- 27/11 : Biostimulation et biocontrôle : les micro-organismes au service de l'agriculture
- 11/12 : MAEC Sol (MR14) : comprendre pour mieux s'engager

Ces webinaires sont gratuits et ouverts à tous les acteurs du monde agricole. Ils offrent une opportunité précieuse de formation continue, d'échange d'expériences et de découverte de solutions concrètes pour améliorer la résilience des sols face aux défis climatiques et environnementaux.

Inscription possible à chaque session ou à l'ensemble via ce lien : <https://miniurl.be/r-6g28>

Fermes phares - Terres Vivantes

Nous souhaitons vous faire découvrir une ressource précieuse pour votre activité agricole : le site web de Terres Vivantes. Cette plateforme, dédiée à l'agroécologie, propose un accompagnement personnalisé aux agriculteurs souhaitant adopter des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Terres Vivantes soutient la transition agroécologique des fermes en Wallonie grâce à un réseau de Fermes Phares, pionnières en pratiques innovantes. Ces exploitations servent de modèles inspirants pour d'autres agriculteurs.

Sur leur site, vous trouverez :

- des conseils pratiques pour renforcer la résilience et la rentabilité de votre ferme,
- des témoignages et études de cas de fermes en transition,
- des infos sur les formations et événements,
- un annuaire des fermes membres, avec leurs pratiques détaillées.

Vous découvrirez comment engager votre ferme dans la transition agroécologique, vous rejoindrez un réseau actif d'agriculteurs et bénéficierez de conseils et d'aides adaptés. Faites évoluer votre pratique vers une agriculture plus durable !



Supports GAL Culturalité

La commune de Mont-Saint-Guibert propose aux agriculteurs de son territoire de bénéficier de ces affiches au format panneau.

Les exploitants souhaitant en bénéficier sont invités à contacter dès à présent le service Environnement à l'adresse suivante : environnement@mont-saint-guibert.be.



Ce projet est coordonné par le Gal Culturalité en Hesbaye brabançonne - Contact : Gal Culturalité - Quentin Triest - 010 24 17 19 - Graphisme : matthieu.gilbert



Le datura : Une menace pour les cultures et la santé

Le datura entre en concurrence directe avec les cultures (maïs, betteraves, pommes de terre, légumes, prairies...) pour l'eau, la lumière et les nutriments. Mais c'est surtout sa **toxicité aiguë** qui le rend redoutable. Toutes les parties de la plante — *tiges, feuilles, fleurs, graines* — sont responsables de graves intoxications pour les humains et animaux.

Chez l'homme, une **infime quantité** (1/25e de graine suffit pour un adulte de 70 kg !) peut provoquer **hallucinations, confusion mentale, tachycardie voire arrêt cardiaque**. Chez les animaux, un seul pied pour 25 m² de maïs peut suffire à **intoxiquer mortellement le bétail via l'ensilage**.

Reconnaître le datura

Au stade plantule, les cotylédons sont très étroits et allongés et les 2-3 premières feuilles

sont ovales avec des bords entiers. Ses feuilles sont allongées et dentées à partir de la 4^e feuille. On observe alors des poils sur la tige et les pétioles. Sa floraison s'étend de juin à octobre sous forme de jolies trompettes blanches ressemblant à celle du liseron. Ses fruits sont des **capsules épineuses** contenant des centaines de graines **capables de survivre plus de 40 ans dans le sol et à plus de 100°C**.



Des règles strictes à respecter

La lutte contre le datura est **obligatoire** selon la réglementation sur la lutte intégrée (IPM) et le Standard Vegaplan. Le seuil de **10 plantes/ha** au stade de production de graines **constitue une non-conformité de niveau 2** (et passera à niveau 1 en 2026 en Flandre).

Dans la production de céréales et fourrages, la teneur maximale en graines de datura est limitée à 1g/kg de produit.

Comment agir efficacement ?

1. Prévention

- Nettoyer soigneusement **les machines et outils** entre parcelles.
- Surveiller régulièrement les champs, en particulier les cultures de printemps. Mieux vaut l'éliminer dès les premiers stades de développement plutôt que d'attendre la formation des graines !

2. Intervention rapide

Dès repérage, **arracher manuellement la plante** avant la montée en graines. **Gants et manches longues sont obligatoires**, car le datura peut provoquer des réactions cutanées et des brûlures au soleil.

3. Destruction sécurisée

- Procéder à une combustion à haute température (supérieure à 600 °C), par exemple à l'aide d'un brasero ou d'une chaudière biomasse. Veiller à ce qu'aucune graine ne subsiste dans les cendres. Attention : les fumées émises sont également toxiques ;
- Faire incinérer les résidus dans un centre agréé ;

Le compostage dans le tas de fumier, la biométhanisation ou le séchage sur champ sont à proscrire car ils ne détruisent pas les graines et favorisent la dissémination.

En résumé : les bons réflexes à adopter

1. Arracher dès la détection, avec protection adaptée
2. Éliminer par combustion à haute température ou incinération agréée
3. Ne pas composter ni brûler sur champ
4. Éviter tout contact avec les fumées ou la plante fraîche